

28 mai 2014

N° 20 – 2014

## SCOR reçoit le « Prix de la meilleure opération financière - M&A » 2013, attribué par le Club des Trente

Le groupe SCOR s'est vu attribuer hier soir le « Prix de la meilleure opération financière - M&A » 2013 par le Club des Trente, pour l'acquisition de Generali US.

Le Club des Trente, qui regroupe des directeurs financiers de grandes entreprises françaises, décerne chaque année le prix de la meilleure opération financière de l'année dans deux catégories : « M&A » et « financements ».

L'acquisition de Generali US, finalisée le 1<sup>er</sup> octobre 2013, a permis au groupe SCOR de se hisser à la première place du marché américain de la réassurance vie, tout en respectant les objectifs de rentabilité et de solvabilité du plan « Optimal Dynamics ».

La transaction a été financée sans émission d'actions nouvelles, notamment grâce aux ressources propres de SCOR et à l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de CHF 250 millions. SCOR a par ailleurs limité l'accroissement de son exposition au risque de mortalité aux Etats-Unis par la conclusion d'un contrat de transfert de risques de mortalité apportant une couverture de USD 180 millions contre les événements extrêmes.

L'acquisition de Generali US a été réalisée avec le soutien des banques conseils BNP Paribas et Deutsche Bank, du cabinet d'avocats Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP, du cabinet d'actuariat Towers Watson et du cabinet d'audit PwC.

**Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR SE**, déclare : « *Nous sommes très heureux de recevoir ce prix décerné par le Club des Trente, qui vient saluer la réussite d'une acquisition dont SCOR est particulièrement fier. Cette transaction est le résultat d'un formidable travail collectif qui a rassemblé de nombreuses compétences au sein du Groupe et de ses conseils. Avec cette opération, qui a généré un gain d'acquisition net des coûts liés aux acquisitions de EUR 183 millions, SCOR s'est hissé au premier rang de la réassurance vie sur le marché américain et a intégré en son sein des équipes de grande qualité* ».

\*

\* \*

28 mai 2014

N° 20 – 2014

## Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 05 mars 2014 sous le numéro D. 14-0117 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».